

Droits de l'homme



Droits de l'homme

"Pas de contrainte" en Islam

Muhammad a transmis les paroles de Dieu qui invitent à la croyance en un Dieu unique et à se soumettre à Lui. Les versets du Saint Coran ci-dessous confirment la liberté de choix pour tous.

“Et si ton Seigneur l'avait voulu, tous les hommes peuplant la Terre auraient, sans exception, embrassé Sa foi ! Est ce à toi de contraindre les hommes à devenir croyants ?”

Le Saint Coran, verset 99, chapitre 10

Point de contrainte en religion maintenant que la Vérité se distingue nettement de l'erreur. Désormais, celui qui renie les fausses divinités pour vouer sa foi au Seigneur aura saisie l'anse la plus solide, sans crainte de rupture. Dieu est l'Audient et l'Omniscient

Le Coran, 2:256

Moralité et égalité de toutes les races:

toute personne est égale devant Dieu et la loi, du simple fait de son appartenance au genre humain. Pour Dieu, la piété et l'excellente morale sont censées être les seuls critères de la supériorité individuelle. Muhammad l'exprima en ces termes:

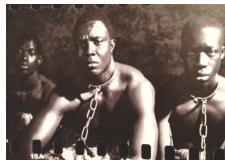


"Votre Seigneur est un. Toute l'humanité descend d'Adam et Adam a été créé de terre. L'arabe n'est pas supérieur au non arabe, et le non arabe n'est pas supérieur à l'arabe, si ce n'est par la piété et les bonnes actions".¹ (Musnad Ahmad 10/5586, 23972)



Muhammad encourageait l'affranchissement des esclaves et mit en place des règles islamiques pour abolir l'esclavage:

L'esclavage existait avant l'époque de Muhammad. Il faisait en fait partie du tissu social non seulement de l'Arabie, mais aussi du monde entier. Les esclaves étaient considérés comme des biens et faisaient donc partie de la richesse de leur propriétaire.



Puisque l'Islam vise à protéger la richesse et les biens des gens, l'esclavage fut abandonné petit à petit. Le repentir pour des infractions aux règles islamiques exigeait la libération d'esclaves ou le rachat d'un esclave appartenant à quelqu'un d'autre, et sa libération par la suite. En outre, maltraiter ou punir des esclaves sans juste raison exigeait de les libérer, comme repentir de ce péché². Ce processus continua de la sorte jusqu'à ce que l'esclavage fût complètement abandonné.

Muhammad encourageait les croyants à libérer des esclaves pour l'amour de Dieu. Un jour, Muhammad vit une personne nommée Abu Mas'ud Al-Badri frapper et fouetter un esclave. Muhammad lui dit fermement.



"Tu devrais savoir que la capacité et la puissance de Dieu sur toi sont plus grandes que ta capacité et ta puissance sur ton esclave. "Abu Mas'ud se calma et s'excusa auprès de Muhammad: "Je vais le libérer pour l'amour de Dieu. "Muhammad lui rétorqua: "Si tu ne l'avais pas fait, alors le feu de l'Enfer aurait atteint ton visage". (Sahih Muslim, 5/91, 1659)

Protection et sécurité de la personne: s'adressant à une foule de plus de 100.000 personnes, Muhammad dit dans son dernier sermon:

"Ô gens, les croyants ne sont que des frères. Nul ne peut prendre les biens de son frère sans son plein accord.

Ai-je transmis le Message ? Ô Allah, mon Seigneur, soit mon témoin. Ne vous poignardez plus dans le dos. En vérité, je vous laisse deux choses qui, si vous les acceptez, vous guideront après mon départ: le Livre de Dieu et mon exemple. Ai-je transmis le Message? Ô Allah, mon Seigneur, soit mon témoin". (Al-Hakim, 1/93, 317. Al-Bayhaqi, 6/96, 11640)



Tous sont égaux devant la loi: Le Prophète Muhammad a introduit et enseigné la Charia, c'est-à-dire la Loi de Dieu qui régleme la vie des gens et contrôle leurs transactions et transactions. Il a souligné que toutes les personnes devraient respecter la loi et les délinquants doivent être punis indépendamment de leur statut social. Lorsque la loi est appliquée avec justice, toutes les personnes jouissent de la justice et de la sécurité.



Par exemple, le vol et l'escroquerie sont une atteinte aux biens de la personne. Les délinquants doivent être punis indépendamment de leur race ou classe sociale.



Muhammad indiqua que nul est dessus des lois, y compris les parents de Muhammad. Il déclara clairement qu'il aurait à punir sa fille bien-aimée (Fatima) si elle en venait à voler les biens d'autrui³.

Juge emprunt de justice ; l'histoire de To'mah et du juif:

un jour, un arabe dénommé To'mah Bin Ubayriq vola un bouclier métallique qui faisait partie d'une armure et le cacha chez son ami juif. Le juif fut accusé du vol du bouclier métallique mais proclama son innocence et accusa To'mah.



Alors que l'identité du délinquant n'était pas encore connue, beaucoup d'arabes musulmans prenaient le parti de To'mah et essayaient d'influencer Muhammad afin que l'affaire fut décidée à l'encontre du juif. Mais la justice islamique prévalut. To'mah fut prononcé coupable et le juif fut innocenté. C'est dans ce contexte que le verset coranique proclamant la justice fut révélé: (Al-Hakim, 4/385, 8256. Tirmithi, 5/128, 3036)



“Nous t'avons révélé le Coran, ce Message de vérité, afin que tu puisses juger entre les hommes d'après ce que Dieu t'aura enseigné. Ne prends donc jamais sur toi de défendre les scélérats !”

Le Coran, 4:105

Les droits et les devoirs des femmes: lors de son dernier sermon, Muhammad s'exprima sur le sujet en ces termes:

“O peuple, il est vrai que vous avez certains droits à l'égard de vos femmes, mais elles ont aussi des droits sur vous. Souvenez-vous qu'elles sont vos épouses avec la permission de Dieu, qui vous fait confiance. Traitez vos femmes correctement et soyez bons envers elles, car elles sont vos partenaires et aides dévoués”.

(Sahih Al-Bukhari, 6/27, 5185. Muslim, 4/178, 1468)

La protection des droits de l'orphelin:

Muhammad a communiqué les commandements divins qui ont trait aux orphelins. Le Saint Coran exige la gentillesse envers les orphelins, une excellente façon de les traiter, et la protection de leurs droits.



Ceux qui dévorent injustement les biens des orphelins n'introduisent que le feu dans leurs entrailles, et ils sont voués à l'Enfer.

Le Coran, 4:10



Muhammad (paix soit sur lui) dit:

"Moi et la personne qui s'occupe d'un orphelin seront au Paradis comme ça, » tout en joignant son majeur et son index" ⁴.

(Sahih Al-Bukhari, 7/53, 5304)

S'occuper
des
orphelins

Restituer les dépôts à leurs propriétaires: on demanda à



Muhammad de diriger la prière funéraire d'une personne, et celui-ci s'enquit auprès de ses compagnons: "Est-ce que cet homme a emprunté quelque argent ou détient-il des dépôts qui appartiennent à d'autres?" Ils lui répondirent : "Oui". Ainsi

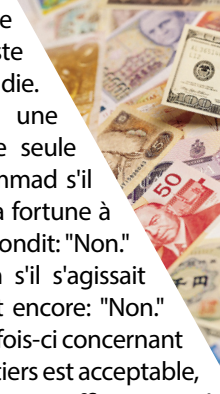
Muhammad leur demanda de restituer ces dépôts à leurs propriétaires, et, une fois la chose faite, il prierait pour lui. Le verset 58 du chapitre 4 dans le Saint Coran déclare

"Dieu vous prescrit de restituer les dépôts à leurs propriétaires et de vous montrer équitables quand vous êtes appelés à juger vos semblables. C'est là une noble mission que Dieu vous exhorte à remplir. Dieu entend tout, voit tout".

Protection des droits des héritiers:

D'après la loi islamique, à la mort d'une personne, les membres de sa proche famille ont droit de recevoir une partie de l'héritage. L'Islam ne permet pas de léguer plus du tiers de sa richesse à fins caritatives. Cette règle protège les droits des héritiers et assure une distribution juste de l'héritage entre eux.





Muhammad rendit visite à l'un de ses compagnons qui venait juste de se rétablir après une maladie. L'homme indiqua qu'il possédait une grande richesse et n'avait qu'une seule fille héritière. Il demanda à Muhammad s'il pouvait donner les deux-tiers de sa fortune à des fins caritatives. Muhammad répondit: "Non." L'homme posa la même question s'il s'agissait de la moitié. Muhammad répondit encore: "Non." L'homme réitéra sa demande, cette fois-ci concernant un tiers. Muhammad répondit: "Un tiers est acceptable, mais c'est vraiment le maximum. Laisser suffisamment à ses héritiers est mieux que de les laisser dans le besoin."

Point d'usure dans l'Islam: Muhammad a dit: "Dieu a interdit l'usure, ainsi toute obligation de paiement d'intérêt est désormais annulée. Votre capital reste le votre. Vous ne subirez ni ferez subir d'injustice. Allah a rendu son jugement qu'il n'y aura pas d'usure (intérêt)".

“Ceux qui pratiquent l'usure se présenteront, le Jour de la Résurrection, comme des aliénés possédés par le démon et ce, pour avoir affirmé que l'usure est une forme de vente, alors que Dieu a permis la vente et a interdit l'usure”

Le Coran, 2:275



Il s'agit du mot "Muhammad" en arabe qui a été écrit de manière stylisée puis répété de façon artistique. Reproduit avec la permission de l'artiste, Farid Al-Ali.



Le crime d'honneur et l'effusion de sang sont interdits: Muhammad a aboli les querelles de sang, la vengeance sanglante et la vendetta. Lors de son dernier sermon, il déclara:



"Tout droit issu d'un homicide commis avant l'avènement de l'islam est désormais annulé et le premier de ces droits que j'annule est celui qui a suivi le meurtre de Rabiah ibn al Harith ibn al Mutallib (un parent de Muhammad)."

(Tirmithi, 5/167, 3087. Ibn-Majeh, 4/243, 3055)

Le meurtre délibéré et le meurtre par erreur: un meurtre délibéré conduit à une peine de réparation pour le meurtrier. En outre, quiconque tue par erreur ou accident doit payer une somme de réparation à la famille de la victime. A l'époque de Muhammad, l'indemnité consistait de cent chameaux. Muhammad dit à ses proches que quiconque demande plus que cela est une personne de la période d'ignorance.



Le combat dans l'islam: Muhammad enseigna à ses disciples l'affirmation de soi vis-à-vis de l'ennemi, non pas la soumission ou l'agression. Il fut inéluctablement impliqué dans des batailles. Muhammad établit les règles et la morale du combat avec l'ennemi sur le champ de bataille et la manière de traiter les prisonniers de guerre.



Il enseigna aux musulmans de ne pas combattre contre les personnes civiles, ni d'attaquer ou de tuer les enfants, femmes ou personnes âgées. Il leur demanda de ne pas détruire l'environnement ou d'endommager les arbres.

NE TUEZ PAS

civile, les enfants, les femmes, les personnes âgées

NE DÉTRUISEZ PAS

L'environnement et les arbres

Il leur rappelait constamment que leur participation dans des batailles devait se construire sur une base d'affirmation de soi et pour l'amour de Dieu, qui n'aime pas les transgresseurs. Le verset 190 du chapitre 2 du Saint Coran établit les règles de base pour combattre l'ennemi et les agresseurs. Il énonce clairement:

“Combattez dans la voie de Dieu ceux qui vous combattent, sans jamais outrepasser les limites permises, car Dieu n'aime pas ceux qui les transgressent.”

Muhammad considérait le suicide comme un péché majeur:



Muhammad l'exprima en ces termes: "Toute personne qui se suicide avec une pièce métallique sera ressuscitée le Jour du jugement avec cette même pièce métallique en main et reproduisant à jamais ce suicide au milieu des flammes de l'enfer; toute personne qui se suicide en avalant



du poison sera ressuscitée le Jour du jugement avec ce même poison en main et avalant à jamais ce poison au milieu des flammes de l'enfer ; et toute personne qui se tue en se jetant d'un endroit élevé tel une montagne, elle en fera de même à jamais dans les flammes de l'enfer"⁵.

Le caractère sacré et l'inviolabilité de la vie humaine

Parce que Dieu créé et contrôle la vie, la vie de toute créature Lui appartient. Dieu déclare dans le Saint Coran à propos du premier meurtre de l'histoire, lorsque Caïn, fils d'Adam, tua son frère Abel:

“Quiconque tue un être humain non convaincu de meurtre ou de sédition sur la Terre est considéré comme le meurtrier de l'humanité toute entière. Quiconque sauve la vie d'un seul être humain est considéré comme ayant sauvé la vie de l'humanité toute entière ! ”.

Le Coran, 5:32



Muhammad condamnait toute violence:

Muhammad n'a jamais utilisé la violence pour transmettre le message de Dieu ou imposer Sa religion. Bien qu'à la tête d'un état islamique à Médine, il n'a jamais utilisé la petite communauté musulmane restée à La Mecque pour semer le désordre ou assassiner ses ennemis. Il demandait en fait à ses disciples de respecter l'ordre social de la société sans laquelle ils vivaient.

Point de violence

Droits de l'homme

Muhammad enseignait aux croyants que l'usage de gentillesse et de la douceur rendait l'entreprise plus méritoire et produisait de bons résultats. Il enseignait aussi que la brusquerie et l'indélicatesse dans le comportement gâchaient toute entreprise. Rapporté par Muslim

